

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2024-117 – Lots 2 346 294 et 2 662 091 – 4125, rue Bourgelas

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2024 :

2024-117 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre un rapport bâti/terrain de 36 % alors que la réglementation en vigueur permet un rapport bâti/terrain maximum de 30 %.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 6 novembre 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 21 octobre 2024

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 21 octobre 2024.

Donné à Carignan, ce 21 octobre 2024

Ève Poulin, avocate
Greffière